

Le directeur du journal « la Revanche » a été arrêté pour excitation à la guerre. L'inauguration de la statue de Louis Blanc vient d'avoir lieu. Les anarchistes ont essayé de faire des protestations violentes.

Voici le résultat complet des élections au Reichstag. 193 députés sont favorables au septennat 146 sont hostiles. Il y a 60 ballotages.

En Alsace tous les candidats de la protestation sont élus. On prévoit une majorité pour Bismarck de cinq ou six voix seulement.

La crise ministérielle se continue en Italie.

SERVICE ANGLAIS

Halifax, 4 mars 1887.

Le Président Cleveland a signé le bill de représailles. A Gloucester illuminations, feu d'artifices, feux de joie, réjouissance générale.

La Reine Victoria a donné sa première grande réception au palais du Buckingham à l'occasion du jubilé royal. Jamais il n'y avait eu semblable influence.

Hier a eu lieu la séance d'ouverture au Reichstag. Le discours de l'empereur Guillaume affirme que la politique impériale poursuit le maintien de la paix avec toutes les puissances, spécialement avec celles qui sont voisines de l'Allemagne.

La frégate française Iphigénie a brûlé en rade de Toulon.

AUX ÉLECTEURS

Des îles St-Pierre et Miquelon.

TELEGRAMME:

Paris, 28 février 1887.

Salomon St-Pierre Miquelon.

Merci à tous mes électeurs.

Charles Salomon.

Mes Chers Concitoyens.

Je viens joindre mes remerciements personnels à ceux du Délégué que vous avez élu dimanche avec une écrasante majorité.

Malgré toutes les manœuvres de nos adversaires, vous avez donné une nouvelle preuve de votre indépendance en repoussant la solidarité que l'on voulait vous faire accepter d'une manière indirecte.

Vive la République!
Vive la Colonie!

E. SALOMON,
Conseiller général.

M. Eugène Salomon ayant donné lecture, à la Réunion publique du 26 février, d'une lettre qu'il nous avait demandé vendredi dernier d'insérer dans les colonnes du journal, nous a fait connaître qu'il considérait cette insertion comme inutile aujourd'hui.

ELECTION DU DÉLÉGUÉ AU CONSEIL SUPÉRIEUR DES COLONIES.

Nombre d'Électeurs inscrits.

A Saint-Pierre	922
A l'Île aux Chiens	161
A Miquelon et Langlade	182

Total	1265
Dont le quart est de	317

Votants.

A Saint-Pierre	655
A l'Île aux Chiens	122
A Miquelon et Langlade	118

Total	895
A déduire : Bulletins blancs	20

Suffrages exprimés	875
Majorité absolue	438

MM. Salomon Ch. Mazier, Fois.		
A Saint-Pierre	438 voix.	200 voix.
A l'Île aux Chiens	86	29
A Miquelon	67	40
A Langlade	8	1
Totaux	599	270

M. Charles Salomon, ayant obtenu la majorité absolue, est élu délégué des îles Saint-Pierre et Miquelon.

LE DEUXIÈME BAL DU SKATING-RINK

De fête en fête de plaisir en plaisir, ainsi galement s'écoule l'hiver pour les patineuses et patineurs du Skating-Rink.

Au bal costumé du 14 succède celui du 21 avec encore plus de variété et d'élegance dans les travestissements, d'entrain et de grâce dans les valses et les quadrilles.

Le nombre et l'attrait des costumes sont tels que l'admiration ne sait vraiment auquel s'arrêter.

Sont cependant particulièrement remarqués :

Un brillant et léger papillon se reposant avec grâce sur le bras d'un séduisant polichinelle par lequel les gendarmes se laisseraient bien volontiers conduire au poste; — de très grands seigneurs qui ne croient par déroger en exécutant sur la glace de vrais tours de force; — une magicienne toute charmante sous son haut chapeau conique et son costume de velours noir rehaussé d'or. Beaucoup seraient aises de lui demander ce que l'avenir leur réserve. Mais elle est tellement entourée que l'on peut difficilement arriver jusqu'à elle; — un aimable brigand dont la profane compagnie ne semble pas effrayer un austère Croisé partant à la conquête du St-Sépulcre; — un sauvage paraissant fort à l'aise au milieu de la civilisation; — un Malais qui ferait songer un gourmand

aux bananes savoureuses et aux mangues odorantes de son pays; — un bel Indien Malabar, — un page élégant; — une jeune marquise et un jeune marquis d'autrefois, tous deux poudrés à frimas, qui semblent sortir d'un aristocratique salon du XVIII^e siècle et dire s'adressant à leurs ainés dans le monde blasonné:

Adieu vos succès à la Cour;
Il faut que chacun ait son tour;

Un très élégant costume de satin mi-partie blanc, mi-partie noir, simulant d'une façon saisissante, quoi qu'avec trop peu de lumière pour le bien faire valoir, le contraste du jour et de la nuit; — un petit avocat qui, par punition de ses allures un peu trop saillantes, a été changé en oiseau de paradis et paraît se réjouir de sa métamorphose; — une belle japonaise dans de riches atours où s'harmonisent les couleurs les plus diverses; un jacobin encore adolescent; — deux charmantes jeunes filles l'une rendant très séduisant le jeu dont son costume pittoresque est l'emblème, l'autre portant avec grâce et crânerie les couleurs de l'Union Américaine et le triangle des volontaires de La Fayette; — un mexicain; — un mignon d'Henri II sous un très beau costume de velours noir; — une jeune et gentille Italienne; — un élégant costume de mascotte; — un infirmier dont le travestissement est des plus réalistes et lui donne le vrai physique de l'emploi; une séminante folie agitant ses grelots; — un marchand de poissons et de moules débitant sa marchandise avec beaucoup de brio; — un jardinier parfaitement muni d'instruments aratoires et auquel il ne manque qu'un jardin; — un gentil petit marchand de gâteaux, les offrant comme Frispoulet, gratis; — un grand diable aux cornes menaçantes et aux mains crochues qui semble prêt à emporter au fond des enfers les rebelles aux sermons des Révérends Pères; — un bébé dans son berceau arborant le drapeau d'une précoce indépendance et qui veut faire comme papa alors qu'il n'a encore besoin que du lait de maman; — la caisse de réserve le cœur cruellement percé d'une flèche et portant les lettres parlantes G. V. Q.; — enfin un fort élégant et très habile voyageur pour le placement des téléphones, doré sur toutes les coutures, et offrant galamment sa marchandise aux dames sous la forme de délicieux bonbons.

La fête s'est terminée fort tard et, n'eût été pour plusieurs de nos charmantes patineuses, la crainte d'être grondées par leur austère directeur, elles eussent promis des valses et des quadrilles pour un troisième bal à la mi-carême,

AVIS AUX CRÉANCIERS DE L'ÉTAT

CLÔTURE DE L'EXERCICE 1886.

Service Marine et Service Colonial.

Les créanciers de l'État sont prévenus que la clôture de l'exercice 1886 aura lieu aux époques ci-après de l'année 1887;

Pour le service Maritime:
Le 20 février pour le dépôt et la liquidation des factures;
Le 28 du même mois pour le paiement.

Pour le service Colonial:
Le 20 mars pour le dépôt et la liquidation des factures;
Le 31 du même mois pour le paiement.
Par suite, toute créance dont les lettres n'auront pas été présentées aux détails administratifs pour être liquidée et ordonnancée le 20 février ou le 20 mars, suivant le cas, ou qui ayant été liquidée et ordonnancée n'aurait pas été présentée au Trésor et payée le 28 février ou le 31 mars, tombera dans les créances dites d'exercice clos, lesquelles ne peuvent être acquittées dans la colonie qu'après avoir été réordonnancées directement par le Ministre.

DEMANDES DE CONCESSIONS DE TERRAINS

Le sieur Derouet, Auguste, s'est adressé à l'administration dans le but d'obtenir, à titre onéreux, pour y établir une grève, la concession d'un terrain situé à St-Pierre, portant le n° 5 du plan général des abornements de l'étang Boulo, mesurant en superficie 3,510 mètres 80 décimètres carrés, borné au Nord, par une bande de terrain le séparant de l'étang Boulo; au Sud, par la route de l'anse à Ravenel; à l'Est, par le terrain n° 4 demandé par M. Bidel et à l'Ouest, par une rue projetée non dénommée.

Saint-Pierre, le 12 février 1887.

Le sieur Marsoliau, François, s'est adressé à l'administration dans le but d'obtenir, à titre onéreux, pour y établir des grèves, la concession d'un terrain domanial situé à Saint-Pierre, portant le n° 6 du plan des abornements de l'étang Boulo, mesurant en superficie 4,050 mètres carrés, borné au Nord, par une bande de terrain réservée le long de l'étang Boulo; au Sud, par la route de l'anse à Ravenel; à l'Est, par une rue projetée non dénommée et à l'Ouest, par le terrain n° 7.

Saint-Pierre, le 12 février 1887.

Le sieur Marsoliau, Gustave, s'est adressé à l'administration dans le but d'obtenir, à titre onéreux, pour y établir des grèves, la concession d'un terrain domanial situé à St-Pierre, portant le n° 7 du plan des abornements de l'étang Boulo, mesurant en superficie 4,508 mètres carrés, borné au Nord, par une bande de terrain réservée le long de l'étang Boulo; au Sud, par la route de l'anse à Ravenel; à l'Est, par le terrain n° 6 demandé par Marsoliau, François et à l'Ouest, par une rue projetée.

Saint-Pierre, le 12 février 1887.

Les personnes qui se croiraient fondées à réclamer contre ces demandes, devront le faire dans le délai d'un mois, à partir de la date que porte chaque avis.

Une seconde fois nos yeux se rencontrèrent, alors un peu de sang empourpra ses joues imberbes et ses tempes blanches.

Le bataillon s'éloignait soulevant la poussière du chemin.

Puis, très-loin, devenus pygmées, je vis les hommes à casques dorés s'engouffrer sous la porte basse de la citadelle.

Dès le lendemain, un attrait irrésistible me ramena au faubourg de Lastadie.

Des patrouilles entraient et sortaient du fort; du petit soldat, nulle trace.

Un ami me restait à voir, place du roi. Pensif, je me dirigeais à regret vers le quartier neuf.

A l'angle de la place, dans un coin écarté, un factionnaire montait la garde devant un vaste corps de bâtiment affecté, sans doute, à un service public.

En frôlant sa capote, je levai les yeux par hasard et j'eus un mouvement de surprise.

C'était lui ! mon petit soldat de la veille.

Instantanément, ma résolution fut prise.

Nous étions seuls.

Je m'approchai comme pour lui demander un renseignement, et je lui dis en français :

— De quelle province êtes-vous?

Attaqué ainsi à l'improviste, il n'avait ni le loisir de feindre ni celui de préparer une réponse.

Il tressaillit, pâlit, et d'une voix hésitante, répondit dans notre langue :

— J'étais français, monsieur.

Cette phrase si navrante dans sa simplicité me bouleversa.

Un flot de regrets, de pensées amères, de colère impuissante me monta au cerveau.

En face de moi, sur son piédestal de granit, la magnifique statue de Guillaume III se dressait orgueilleusement.

Sous le ciel en grisaille, le marbre avait l'éclat dur et blanc d'un bloc de glace.

Et c'était le vaincu, le français qui montait la garde près du conquérant.

Je fis un effort pour me dominer et pouvoir interroger encore.

— Dans quelle ville êtes-vous né, mon ami ?

— A Strasbourg même, monsieur.

— Pourquoi n'avez-vous pas opté ?

— Ah ! pourquoi ? C'est bien simple, nous n'avons pas pu... En 70, j'avais cinq ans. Ma mère était veuve depuis six mois à peine. Une mauvaise fièvre venait d'emporter mon père, un facteur.

Nous habitions avec mes grands-parents infirmes

et indigents aussi. Ma mère avec sa vaillance et ses deux bras soutenait toute la famille. La première, elle parla de quitter le pays pour garder notre nationalité.

— Je ne veux pas que mon Georges soit prusien, disait-elle.

— Moi non plus, parbleu ! ripostait grand-père. Mais nous avons le temps d'y songer. Le petit peut pousser à son aise; d'ici l'heure du service tout sera réparé. La France aura repris l'Alsace, et nous, les vieux, nous n'aurons pas eu le gros chagrin d'abandonner notre Strasbourg...

Tout le monde chez nous croyait que cela ne durera pas. Quinze ans c'est si long ! On fait tant de choses en quinze ans... Ma mère travaillait, moi je grandissais un peu chaque jour, les saisons tombaient l'une sur l'autre, et la France ne nous reprenait pas.

J'allais à l'école allemande. Il le fallait bien

Nouvelles Diverses.

Un fraticide en mer

La Cour d'assises du Var vient de consacrer deux audiences à l'affaire de l'assassinat de Baptiste Sicard, militaire en congé, tué par son frère François, sur une chaloupe de pêche où il était monté en sa compagnie.

Pendant la nuit du 7 octobre, M. de Martel, officier de quart à bord de la *Couronne*, entendit le bruit d'une querelle, puis des cris affreux, et finalement la chute d'un corps sur des planches et comme un râle d'agonie. La scène se passait à une distance d'environ 200 mètres de son navire. Après un silence, un nouveau bruit se fit entendre, un clapotement de quelques instants, comme si on venait de jeter un corps dans la mer.

L'officier donna l'éveil aux hommes de garde à bord de la *Couronne*. On mit à la mer une petite embarcation; les marins aperçurent bientôt, fluyant devant eux à force de rames, une chaloupe qu'ils ne purent rejoindre et qui disparut dans la direction de l'Ouest. Seulement, comme ils se préparaient à rejoindre le bâtiment, un cadavre leur apparut, se balançant sur la crête des vagues. Mais le corps, au moment où ils allaient l'atteindre, disparut subitement sous les flots.

Dans la même matinée, deux heures auparavant, François Sicard, pêcheur du port de Toulon, s'était embarqué en compagnie de son frère Baptiste. Vers sept heures du matin, François revint seul. Interrogé par son père, il prétendit avoir débarqué Baptiste au lieu dit le Polygone; mais cette déclaration parut tellement suspecte que le père, agité d'un pressentiment sinistre, joignit les mains en s'écriant :

— Malheureux ! tu as tué ton frère ! Tu l'as jeté à la mer !

Cette scène laissa les assistants sous le coup d'une émotion profonde, et quand, trois jours plus tard, le cadavre de Baptiste s'échoua sur la grève, François Sicard fut aussitôt arrêté.

L'autopsie établit que le malheureux Baptiste avait été assommé. Le coupable ne pouvait être que son frère, qui s'était embarqué seul avec lui. Il y avait longtemps que François et Baptiste Sicard vivaient en mauvaise intelligence.

Ce crime odieux avait attiré à la Cour d'assises de Draguignan une foule considérable.

Reconnu coupable avec circonstances atténuantes, le fraticide est condamné à douze ans de travaux forcés.

Le père et la mère du condamné et de la victime assistaient à ces tristes débats leur désespoir et leurs larmes ont douloureusement impressionné l'auditoire.

Au moment de la condamnation, le

vieux père Sicard est tombé la face contre terre en poussant des gémissements et des sanglots.

(*Journal des débats*).

VARIÉTÉS

Le Fifre. (1)

Il était petit, grêle et pâle, le dos un peu vouté, dans sa capote trop large d'enfant de troupe. Son œil noir ne s'animaient guère que lorsqu'il portait à ses lèvres, blanchies par l'anémie, son pipeau de bois, son fifre (2) d'où, en vrai filleul d'un vieux musicien suisse, il tirait des mélodies bizarres, des sons aigus et retentissants.

Les autres, les soldats de la garnison de Thionville, se moquaient de lui.

Qui donc aujourd'hui jouait du fifre?

Depuis les guerres de l'Empire, cet instrument de musique n'a-t-il pas été à peu près abandonné dans nos régiments?

Seuls, quelques fanatiques le cultivaient encore, car ceux qui l'aiment, cette flûte rustique, l'aiment avec passion. C'était le cas d'Odon.

Né sur une cime des Alpes, dans un hameau perdu, enseveli trois mois sous les neiges, fils et petits fils de soldats, ce joueur de fifre avait une âme de poète, flottante, capricieuse, dans un corps débile.

Son grand-père, une épave de Waterloo, n'était pas fier de lui.

Comment d'une race de soldats comme la nôtre, d'isait-il en jurant, peut-il sortir un tel avorton ?...

Et l'on avait envoyé cet avorton chez son parrain respirer l'air plus doux de la valée. Ce vieux maniaque lui appris à jouer merveilleusement du fifre, à plier l'instrument ingrat aux sons les plus filés et les plus chantants.

Pris d'une frénésie de musique, Odon usait, en soufflant sans cesse, de toutes les forces de ses faibles poumons, son reste de vie. Entré de droit, depuis deux ans, dans les enfants de troupe, il était question, vu son état de santé, de le renvoyer dans sa montagne, quand la guerre de 70 éclata, suivi de nos premières défaites et de l'investissement presque immédiat de Tionville.

Le soleil de septembre fait miroiter les eaux de la Moselle et donne au pays messin, si accidenté et si vert, un aspect de fête.

Etrange et sinistre fête, dont le canon ponctue les heures!

Les forêts sont diaprées de pourpre, comme le manteau d'un roi. L'été a brûlé les fougères sur les collines qui des-

(1) L'instrument et le musicien portent le même nom.

(2) Le fifre servait à former le dessus du tambour; tant que l'on battait, l'autre glapissait. Récemment on a créé des écoles de fifres pour la marine.

cendent des Vosges et du massif des Ardennes. Mais les moissons pourrissent sur pied, les vignes sont écrasées, dans les champs de betteraves et de chanvre, les fourgons prussiens stationnent.

Tournée vers le pays de Trèves, Thionville, enveloppée dans cette lumière dorée de l'automne, ressemble à une ville morte. Les fabriques sont fermées: plus de fumée dans ses tuilleries, de feu dans ses forges, de bruit dans ses verreries...

Le château des comtes de Luxembourg, appelé vulgairement « Tour-aux-Puces », paraît lépreux avec ses tons de bitume; le palais s'est fait taudis.

Le beffroi du XII^e siècle sonne tristement dans le silence des rues désertes. Quels carillons joyeux il devait jeter jadis dans les airs, au lendemain de Rocroy quand le grand Condé investissait la ville, l'arrachait aux Espagnols après trois assauts successifs, et en faisant une cité française!

Française, elle l'est!

Voyez ces remparts éraflés par les obus ces murs croulants, ces redoutes défunées au prix de tant de sang, ces casemates humides où sans une plainte, les soldats mangent leur pain sec. Voyez ce fort de la Double-Couronne qui, partout ses ouvertures, sans relâche depuis deux mois, crache la mitraille.

Mais l'ennemi est nombreux et patient. Il couronne les crêtes, fourmille dans la plaine.

Victorieux partout, à deux pas de la frontière, il peut attendre, sachant bien qu'il a deux alliées terribles: le découragement et la faim.

Et il attend... Il attend les gros canons

Peu à peu le rire s'éteignait; un silence se faisait....

Les hommes, malgré eux, devenaient pensifs et se prenaient à écouter ces choses simples et tristes que leur chantait le fifre.

Il leur disait les amertumes de l'exil, le vide des foyers, le charme doux des soirées d'été dans le village embaumé de foin; il leur rappelait et les espoirs d'hier, et les promenades d'eux à deux le long des haies, et les baisers volés aux lèvres des fiancées, dans les chemins creux, où le merle qui siffle, le rayon qui filtre dans la saulaie aperçoivent seuls les amoureux.....

Subitement, le clairon d'appel couvrait les notes perlées du fifre.

Tous s'élançaient aux ramparts.

Les mitrailleuses déchiraient l'air. Les canons Krupp, énormes sur leurs affûts de bronze, rugissaient effroyablement....

Un parlementaire !

La place va-t-elle se rendre ?

Strasbourg est en ruine. Metz à capituler.....

La 14^e division du 7^e corps allemand

s'avance pour resserrer le cercle d'investissement. Seize batteries nouvelles sont établies, les villages environnants occupés, les travaux d'approche tous terminés.

Combien de jours la place tiendra-t-elle encore ?...

Plus de soleil sur les eaux murmurantes de la Moselle; plus d'or sur la cime des arbres; le paysage paraît poussé au noir sous un ciel livide.

Le 13 novembre, quatre-vingts pièces de gros calibre commençaient le bombardement.

Pluie de fer, pluie de feu, dix-huit coups à la minute !

Les toits s'effondrent, les murs croulent, les maisons brûlent. Des râles montent de la ville saccagée....

Ces jours encore, des jours mortels, avec des intermittences, des accalmies, qui ont foudroyé Strasbourg; il attend des renforts; il attend un surcroit de munitions: il faut une pluie de boulets pour réduire une ville française.

C'est durant ces intermitantes journées du siège, par cas après-midi lourdes où les plus robustes succombent à la fatigue qu'Odon, le petit fifre, se mettait à jouer tout-à-coup.

Un officier du Midi s'était pris d'amitié pour ce gamin original, stoïque et souriant dans les mauvais jours. Peut-être lui rappelait-il les cigales de son pays, ces infatigables chanteuses des blés mûrs. Lui seul protégeait Odon. A tous, l'enfant servait de cible. D'ailleurs, ne fallait-il pas rire un peu par ces temps de misère, où les balles pleuvaient drues, où la viande se faisait rare ?

Puis, il était si drôle le minable petit musicien dans son accoutrement de conscrit ! Pas plus gros qu'un astéque malgré ses dix-sept ans, malade, toussant à faire pitié, et en dépit de tout ne bronchant pas plus qu'un chevronné lorsqu'une bombe éclatait avec un bruit de tonnerre.

Et si le canon, enroué se taisait une heure, Odon, assis sur une pierre, abrité dans un coin ensoleillé de la forteresse, faisait parler son instrument. Quelques soldats l'entouraient. Des plaisanteries saugrenues volaient de bouche en bouche. Les paysans surtout, des athlètes lourdeaux, le taquinaient, irrités de son mutisme, choqués de sa faiblesse. Lui, les yeux perdus dans l'espace, regardant scintiller au loin les casques à pointes, continuait ses mélodies mélancoliques et vieillottes.

et la reprise féroce de cet ordre brutal :

« Cède ! je suis la force !

Le commandant céda.

Le 24, par la porte basse de la citadelle, les officiers, l'air morne, sortirent désarmés....

Sur l'honneur, ils s'engageaient à ne plus se battre contre la Prusse. A ce prix, ils regagnaient leurs foyers.

Quant aux soldats, en troupeaux serrés, on les chassa vers les forteresses d'Allemagne.

A l'instant même où, musique en tête et drapeaux déployés, l'armée triomphante entre dans Thionville, sur les remparts muets, au-dessus de cette porte ouverte, par où coule l'honneur de la France, le fifre d'Odon éclate.

Oh ! ce n'est plus une réverie, un cantique pastoral, la plainte naïve d'une âme tourmentée, mais les strophes hardies de la *Marseillaise*, jetées de haut, au vent du matin, en guise de protestation suprême.

Ceux qui s'en vont tressaillent soudain. Tous les fronts pâlissent, toutes les paupières se mouillent, et plus d'un officier cherche instinctivement à son côté, l'épée absente.

Odon souffle toujours avec une furie croissante.

Et le chant monte déchirant et superbe, dominant les hourrahs germanins.

Dans les rues, jonchées de débris et de poutres fumantes, les Bavarois, les Wurtembergeois, les Saxons défilent, mais l'éclat de leurs cuivres ne couvre pas cette voix perçante du fifre, qui semble crier.

— La France n'est pas morte ! La

Quand il passa devant moi, Georges remua les lèvres. Il me disait au revoir, sans doute, et son regard triste me suppliait encore...

Le soir même je quittai Stettin. Le train volait à travers les plaines mornes. J'apercevais tantôt la mer donnant l'asseaut aux falaises, tantôt des forêts de pins dont les arbres grelottaient sous un vent aigre. Et toujours, me poursuivant de station en station, de lieue en lieue, comme un fantôme que rien ne lasse, je revoyais dans ce cadre lugubre, le jeune et bon visage de Georges. Sa voix étouffée bruissait encore à mes oreilles : — J'étais français, monsieur....

Ah ! si dans le Parlement où l'on crie si fort, où l'on travaille si peu, au milieu d'une séance tumultueuse, il pouvait apparaître tout à coup ce petit concréit d'Alsace, l'aigle de Prusse à son casque noir, et répéter tout haut, dans la mêlée des convives et des haines, cette simple phrase tombée de ses lèvres tremblantes sur la place du roi, devant la statue de Guillaume :

— J'étais français, messieurs !... Oui, il était français... songez-y, cela vaudra mieux que de faire faire le plongeon à tous les ministères.

On protège les orphelins de la guerre, on relève les chaumières détruites, c'est bien ! Mais lui, ce petit soldat perdu dans la colossale armée de l'empire, n'est-ce pas une victime, la plus pitoyable de toutes ? Il n'a plus de patrie.

Allez compter ces alsaciens, ces lorrains pris par le service tous les ans, et dispersés dans les forteresses de la Silésie et du Brandebourg.

C'est vers l'Est qu'il faudrait envoyer les sceptiques, les bavards, les oublious et les fanfarons.

Ils reviendraient la tête basse et le cœur gonflé, comprenant enfin que pour tout travail fécond il faut de la volonté, de l'abnégation, de la discipline et... du silence.

Silvère NARCY

Reproduction autorisée pour les journaux ayant traité avec la Société des gens de lettres.

France ne vaut pas mourir.

Longtemps, dans Thionville la prusse, on a entendu, tantôt sur les rives de la Moselle, tantôt à la lisière des bois de la Moselle, tantôt sous les remparts, gémir tout bas, par les beaux soirs d'été, le sifre d'Odor.

On le disait un peu fou, et l'on fermait les yeux par pitié, par mépris.

Lui, pleurait la patrie perdue, sans s'éloigner pourtant de cette terre devenue allemande.

Aurait-il compris, par hasard, cette humeur, ce petit, qu'il faut veiller sur l'étincelle ensevelie dans la cendre?

Un jour, le vent emporte la cendre, et il suffit de l'étincelle pour allumer un grand feu.

SILVÈRE NARCY.

Etat-civil de Saint-Pierre

Du 17 février au 4 mars 1837.

Naissances.

Rouard, Armand-Jacques-Joseph, fils de Rouard, Jean-Armand, garde-maritime et de Tibot, Marie-Joseph, sans profession, rue de la Poudrière. — Baron, Charlotte, fille de Baron, Emma, domestique et de père inconnu, rue Jacques-Cartier. — Frison, Marie-Joséphine, fille de Frison, Joseph-Marie, médecin de 1^{re} classe de la Marine, chef du service de santé et de Liberté, Marie-Clémence-Ernestine, sans profession, rue Joinville. — Gouillièr, Charles-Louis, fils de Gouillièr, Eugène-Charles, maçon et de Planté, Marie-Louise, sans profession, rue du Barachois. — Smith, Laïlah-Harriet, fille de Smith, Thomas-Alfred, employé du télégraphe français et de Kenny, Marie, sans profession, rue Ange-Gautier. — Zavala, Anita-Marie-Joseph, fille de Zavala, Gratién-Martin marin, et de Lévéque, Mélanie-Augustine, sans profession, rue Géryais. — Arnau, Marie-Anne-Virginie, fille de Arnau, Léonce-Emile, marin et de Kielly, Sarah-Marie, sans profession, rue de la Fauvette.

Publications de Mariages

Sautet, Jacques, marchand, avec demoiselle Maillard, Ange.

Mariages.

Doublet, Pierre-Adolphe, maître, avec demoiselle Guyon, Angèle-Marie, sans profession.

Décès

Lecornec, Jean-Marie, marin, âgé de 53 ans, né à Guingamp (Côtes du Nord). — Clark, enfant mort, né du sexe féminin. — Thearns, Marie, âgée de 14 ans, née à la baie de Lawn, (Terre-Neuve). — Vigneau, Raymond, marin, âgé de 66 ans, né à Miquelon. — Cormier, Geneviève-Céline, Veuve François Briand, âgée de 76 ans, née à Port-Louis, (Morbihan). — Lamort, Louis-Albert, âgé de 11 mois, né à St-Pierre.

Marées de la semaine

JOURS DU MOIS.	JOURS DE LA SEMAINE	PLEINES MERS.		BASSES MERS.	
		matin.	soir.	matin.	soir.
5	s.	4	35	4	45
6	d.	5	06	5	42
7	l.	6	13	6	42
8	m.	7	08	7	35
9	②	7	56	8	19
10	j.	8	41	9	03
11	v.	9	35	9	57

Le gérant A. Lelandais.

ANNONCES

judiciaires légales

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE.

Il sera procédé le 28 mars courant à deux heures du soir, à l'audience des écriées du tribunal civil de 1^{re} instance des îles St-Pierre et Miquelon, à l'adjudication

tion au plus offrant, et dernier enchérisseur.

1^o D'une maison sis à St-Pierre île de St-Pierre, rue Borda n° 15 avec terrain y attenant, le tout borné : au Nord par la rue des Bains ; au Sud par Mme Eulalie Dufau ; à l'Est par Mme V. Compard et à l'Ouest par la rue Borda.

Cette maison sert à l'habitation et se compose d'un rez-de-chaussée avec grenier au-dessus.

Il y a quatre pièces au rez-de-chaussée et trois pièces au grenier, un appentis du côté Sud.

La maison a quatre fenêtres et la porte d'entrée sur la rue Borda ; deux fenêtres sur la rue des Bains ; trois fenêtres du côté Est où se trouve le terrain y attenant.

Cette maison et le terrain attenant, formant le 1^o lot des biens à vendre, sont inscrits au rôle des contributions foncières de la ville de St-Pierre, pour 1836, sous les désignations suivantes :

Numéro d'ordre 786.

Nature de l'établissement, maison avec café.

Rue, Borda.

Nom du propriétaire, Eulalie Dufau.

Revenu imposé, 300 fr.

Montant de la cote, 15 fr.

2^o D'une maison située au même Saint-Pierre, rue Borda n° 13, avec jardin y attenant, le tout borné au Nord, par la propriété Eulalie Dufau ; au Sud, par Mme V. Sénès ; à l'Est, par le jardin du pensionnat et à l'Ouest, par la rue Borda.

Cette maison sert à l'habitation. Elle a un rez-de-chaussée, un 1^{er} étage et un grenier sur le tout ; au rez-de-chaussée, quatre pièces, 4 pièces aussi au 1^{er} étage ; sept fenêtres et deux du côté Ouest ; du côté Est, cinq fenêtres et une porte servant pour la cour et le jardin ; du côté Nord, un appentis servant de décharge et d'entrée de service. Il y a une cave au-dessous de la maison.

Cette maison et le jardin attenant formant le deuxième lot des biens à vendre, sont inscrits au rôle des contributions foncières de la ville de St-Pierre, pour 1836, sous les désignations suivantes :

Numéro d'ordre, 785.

Rue, Borda.

Numéro de la maison, 13.

Nom du propriétaire, Eulalie Dufau.

Revenu imposé, 300 fr.

Montant de la cote, 15 fr.

Les deux immeubles formant le 1^o et le deuxième lot des biens à vendre ont été mis à la requête de MM. G. Monier et V. Mellis, négociants à Bordeaux, ayant un établissement commercial à St-Pierre (île de St-Pierre) et pour agréer poursuivent M^e A. Behaghel, domicilié à Saint-Pierre, sur M^e Eulalie Dufau, propriétaire, domiciliée à St-Pierre précité, selon procès-verbal de Louis Héguy, inspecteur de police, agent de la force publique, autorisé à exercer au dit St-Pierre le ministère d'huisser, le dit procès-verbal, en date du vingt décembre dernier visé le même jour par le Maire de Saint-Pierre et transcrit, après la dénonciation qui a eu lieu le vingt-huit du même mois de décembre, au bureau des hypothèques des îles St-Pierre et Miquelon, le trente et un décembre précédent. Vol. 6. Art. 208 et 209. Répertoire Vol. 3. Case 794.

L'adjudication de l'immeuble formant le 1^o lot, aura lieu sur la mise à prix fixée par les poursuivants G. Monier et V. Mellis, de quinze cent francs ci. 4500 fr. 00.

L'adjudication de l'immeuble formant le second lot, aura lieu sur la mise à prix fixée par les mêmes poursuivants, de trois mille francs, ci..... 3,000, fr. 00.

Il est déclaré, conformément aux dispositions de l'article 696 du code de procédure civile, modifié par la loi du 21 mai 1838, que tous ceux du Chef desquels il pourra être pris inscription sur les immeubles sus indiqué pour raison d'hypothèque légale devront requérir cette inscription ayant la transcription du jugement d'adjudication.

Saint-Pierre, le trois mars mil huit cent quatre-vingt sept.

L'agréé poursuivant.

A. BEHAGHEL.

HÔTEL INTERNATIONAL

J. B. DUQUESNEL

Attentions et Prévenances

BIBLIOGRAPHIE

DÉCENTRALISATION & COOPÉRATION

BIBLIOTHÈQUE DU RÉVEIL.

La Bibliothèque du Réveil, publiée par M. G. Hermon, de Pont-l'Évêque (Calvados), est une œuvre démocratique, qu'on ne saurait trop recommander à tous les partisans de la décentralisation.

C'est aussi une œuvre coopérative qui donne, aux auteurs publiés, une certaine part dans les bénéfices réalisés.

La Bibliothèque du Réveil se compose d'une suite de petits volumes in-16 jésus, qui sont offerts au public, aux plus bas prix possibles. Ces volumes, qui s'adressent surtout aux classes laborieuses, contiennent les ouvrages d'écrivains modernes ou anciens, choisis parmi les meilleurs, les plus populaires ou les plus célèbres. Les jeunes auteurs — à la seule condition d'avoir du talent — sont admis aussi dans la Bibliothèque du Réveil.

L'éditeur de la Bibliothèque du Réveil poursuit donc un quadruple but : instruire les masses, mettre au jour les talents inconnus, faire de la décentralisation littéraire et encourager les écrivains. C'est dire que les amis de l'Instruction, du Progrès et des Lettres, ne peuvent manquer de lui apporter leur précieux concours.

Les volumes de la Bibliothèque du Réveil se trouvent chez les principaux libraires de France et de l'étranger.

Adresser les manuscrits — ainsi que les commandes — à M. G. Hermon, libraire imprimeur, à Pont l'Évêque (Calvados).

Le premier volume qui est sous presse contiendra la maison brûlée par Potonié-Pierre.

En tout ou partie

Quatre fermes d'un seul tenant, ayant au Centre, une maison d'habitation avec boulangerie, magasins, écuries et étables, assez vastes pour pouvoir loger trois cents bestiaux.

1^o ferme Lamontagne mesurant 123 h^{es} 20 a. 2^o " Bibart " 99 77 3^o " Pétra " 117 30 4^o " Sauvage " 62 48

En superficie 402 h^{es} 75 a. Ces quatre fermes réunies formant celle de M. Y. Crassain de cette ferme dépend aussi un terrain vague servant de pâturage d'une superficie de 107 h^{es} 72 a.

Soit un total de 510 h^{es} 77 a.

Pour tous renseignements s'adresser à M. Jean-Marie Videment, capitaine au long-cours, fondé de pouvoirs des héritiers Yves Crassain, à St-Pierre-Miquelon (Terre-Neuve), ou directement aux héritiers à Morlaix. (France).

AVENDRE DE GRÉ A GRÉ

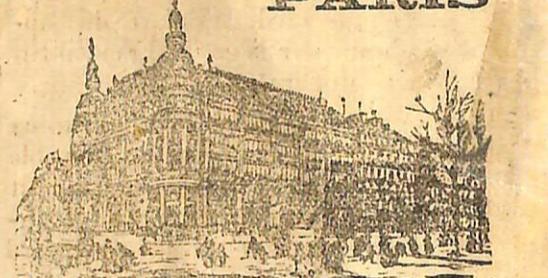
La goëlette OCTA VIE, doublez en zinc, jaugeant 79 tonneaux 97 centièmes construite à Dieppe.

La goëlette JANVIER, doublez en zinc, jaugeant 69 tonneaux 59 centièmes construite à Georges Rivière (Cap Breton).

La goëlette ETE, doublez en zinc, jaugeant 51 tonneaux 08 centièmes construite à la Nouvelle-Ecosse.

S'adresser pour renseignements à MM. POURPOINT et fils, à Saint-Pierre et Miquelon ou à Dieppe.

PARIS



Printemps DEMANDER

Le Catalogue Spécial de Blanc qui vient de paraître; cet ALBUM SPECIAL contient la nomenclature des Articles de Toilette, Blanc de Coton, Linge de Corps et de Maison, Trousseaux, Layettes, Lingerie, Dentelles, Bonnettes, Alouettes, etc. et renferme aussi de nombreux Échantillons d'Affaires exceptionnelles. Envoi gratis et franco contre demande affranchie adressée à MM. JULES JALOUZOT & C^E PARIS

Le Catalogue Général pour la SAISON d'ETE, sous presse actuellement, sera envoyé par courrier.

Toutes les personnes déjà en relations avec le PRINTEMPS recevront, sans en faire la demande, les publications annoncées ci-dessus. Envoi franco des Échantillons de tous les Articles.

TRES-MODÉRÉS.

TRAVAUX DE FERBLANterIE

TOLERIE, CUIVRERIE, ZINGUERIE

CHAUDRONNERIE, PLOMBERIE,

Nota. — J.-B. Lafitte ayant un atelier de premier ordre peut exécuter à bref délai et dans les meilleures conditions, tous les travaux qui lui seront commandés et à des prix.

A VENDRE

BEURRE DU CAP-BRETON EN TUBS.

PRIX MODÉRÉS

Chez J. Clément fils.

Rue Granchain.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

Une MAISON appartenant à Victor Duquesnel, situé rue Joinville et rue du Barachois.

S'adresser à M. J. LEBAN.

PAR SUITE DE DÉCÈS

A LOUER OU A VENDRE

A Langlade, Colonie de St-Pierre et Miquelon (Terre-Neuve).

Travaux d'administration, Tarifs, Prix courants, Factures, Circulaires, commerciales, Têtes de lettres, Enveloppes, Lettres de mariage et de naissance, Programmes, Catalogues, travaux de luxe, Publications périodiques, Brochures, Lettres de décès, Cartes d'adresse et de visite, Prospectus, Affiches, Elections, etc. etc., de tous formats.

Imprimerie Lelandais.

L'IMPRIMERIE LELANDAIS

est en mesure d'exécuter avec célérit